

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
,DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE DE
L'INSTITUT SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
(ISEP) DE THIES)**

**EN VUE DE L'OBTENTION DE L'HABILITATION
COMPLEMENTAIRE A DELIVRER DES DIPLOMES
SUPERIEURS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL(DISEP) DE
NIVEAU TECHNICIEN SUPERIEUR**

L'équipe d'évaluation :

- M. **Bhen Sikina TOGUEBAYE**, Professeur titulaire, retraité de l'UCAD, Président
- M. **Alé KANE**, Professeur assimilé, UGB, Membre
- M. **Boubacar DIALLO**, expert APC ; Membre
- M. **Pathé SECK**, Professionnel, expert en création web et multimédia, UGB, Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Bhen Sikina', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.

Mars 2025

Table des matières

I.	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
II.	AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION.....	5
III.	DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN.....	5
IV.	APPRECIATION DE L'INSTITUT AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP	6
V.	POINTS FORTS DE L'ETABLISSEMENT	21
VI.	POINTS FAIBLES DE L'ETABLISSEMENT.....	24
VII.	APPRECIATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.....	25
VIII.	RECOMMANDATIONS A L'ETABLISSEMENT	26
IX.	RECOMMANDATION A L'ANAQ-SUP.....	26
X.	PROPOSITION D'AVIS.....	26

INTRODUCTION

L'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) de Thiès a sollicité auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'habilitation complémentaire à délivrer des Diplômes Supérieurs d'Enseignement Professionnel (DISEP) de niveau Technicien supérieur. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup), a commis un groupe de quatre (04) experts pour l'évaluation institutionnelle de cet établissement.

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'ISEP de Thiès est un établissement public d'enseignement professionnel créé par décret n° 2012-670 du 04 mars 2012. Il est situé à Dissap (Région de Thiès), au croisement de la Voie de Contournement Nord (VCN) et de la Route nationale 1. Il est structuré en huit (8) départements et comprend un laboratoire pédagogique central ainsi qu'un centre d'application et de transfert.

L'Institut prépare les étudiants au Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel de niveau technicien supérieur (Bac+2) dans les domaines suivants :

- Sciences Agronomiques et Agro-Business ;
- Tourisme, Industries Culturelles et Artisanat d'Art ;
- Technologie de l'Information et de la Communication ;
- Transport-Logistique ;
- Sports et Loisirs ;
- Eau, Énergie et Environnement ;
- Industries Extractives et Minières ;
- Génie Mécanique.

En 2019, il a obtenu du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'habilitation à délivrer les diplômes suivants :

1. Technicien Supérieur en Exploitation Agricole.
2. Technicien Supérieur en Maintenance du Matériel Roulant Ferroviaire.
3. Technicien Supérieur en Maintenance des Voies Ferrées.
4. Technicien Supérieur en Management du Transport Ferroviaire.
5. Technicien Supérieur en Administration des Systèmes et Réseaux Informatiques.

6. Technicien Supérieur en Création et Management de produits Multimédias.
7. Technicien Supérieur en Management de Produits Touristiques et de Loisirs.

Après cette date, l'Institut a ouvert 22 nouveaux programmes de formation que sont :

1. Gestion des Activités de Contact Humain ;
2. Gestion des Affaires Administratives et Financières ;
3. Conseil Info-Energie ;
4. Energies Renouvelables.
5. Développement Web et Mobile ;
6. Réseaux et Télécommunications ;
7. Contrôle Technique et Entretien des ouvrages d'Assainissement ;
8. Gestion immobilière ;
9. Gestion et Maintenance des Ouvrages d'Assainissement ;
10. Suivi Technique et Gestion des Ouvrages Hydrauliques ;
11. Conseil Agricole ;
12. Entrepreneurat Agricole ;
13. Production animale ;
14. Art graphique et numérique ;
15. Journalisme Reporter d'Images ;
16. Production Cinématographique et Audiovisuelle ;
17. Management des Activités de Loisirs ;
18. Management des métiers de l'Alimentation ;
19. Management des Produits et Services Culturels ;
20. Management des Produits touristiques ;
21. Signalisation, Energie et Télécommunications ;
22. Transport, Logistique et Mobilité urbaine.

Le personnel d'enseignement et de formation est constitué au total de 310 enseignants-formateurs dont 30 permanents-contractuels et 280 non permanents. Le personnel technique est composé de 9 techniciens de laboratoire et de 16 personnel d'appui à la pédagogie.

II. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Le rapport d'auto-évaluation respecte le canevas défini par le guide d'auto-évaluation fourni par l'ANAQ-Sup. C'est un document de 54 pages, y compris les annexes. Ce rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation institutionnelle conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'établissement. Tous les standards ont été renseignés. Les éléments de preuve utiles à la bonne appréciation du document ont été mis à la disposition des experts lors de la visite. Le rapport est informatif.

III. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN

1. Déroulement de la visite sur le terrain

La visite a été effectuée le 11 décembre 2024 conformément à l'agenda fourni par l'ANAQ-Sup. Les échanges avec l'équipe des experts ont démarré à 9h00. Le tableau ci-dessous résume le chronogramme détaillé de la visite des experts.

Horaires	Activités des experts
08h30-9h00	Accueil de la délégation des experts par le Directeur général et échanges entre les experts
09h00 – 11h30	Discussions avec les responsables de l'institut
11h 30 – 14h30	Entretiens avec les PEF, les PGTS et les apprenants
14h 30 – 17h00	Visite des infrastructures
17h 00 – 18h00	Réunion de travail des experts
18h 00 – 18h30	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation
18h30	Fin de la visite

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport.

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques : points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

2. Appréciation de la visite

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échange respectueux que cette visite s'est déroulée. Il a été constaté une mobilisation de toutes les composantes de l'Institut.

IV. APPRECIATION DE L'INSTITUT AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution.

Standard 1.01 : *L'institution s'est dotée d'une mission publique et des objectifs en matière d'enseignement et de recherche et a déterminé sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.*

Appréciation globale

L'ISEP de Thiès étant un établissement public, ses missions ont été fixées par le décret n° 2012-670 du 04 mars 2012 du 04 mars 2012. Conformément aux dispositions de ce décret, l'ISEP de Thiès a pour missions de:

- former des techniciens supérieurs en deux ans après le baccalauréat ;
- dispenser aux personnes en activité professionnelle, en fonction de demandes exprimées ou de besoins identifiés, des formations qui renforcent leurs qualifications.
- contribuer à la diversification de l'offre de formation au Sénégal, en Afrique et dans le monde ;
- participer au développement économique et social du Sénégal en général et de la région de Thiès en particulier.

Se basant sur ces missions, l'ISEP de Thiès s'est doté d'un plan stratégique pour la période 2018-2022 dans lequel il a mentionné ses objectifs spécifiques que sont :

- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur public professionnel;
- offrir des programmes de formation pratique et opérationnelle dans les domaines en lien direct avec les besoins des milieux économiques du terroir, tout en réduisant la durée moyenne d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- Augmenter les taux de réussite des apprenants de l'enseignement supérieur tout en contribuant à l'augmentation des taux d'insertion des diplômés, grâce à des méthodes pédagogiques actives telles que l'APC (Approche par Compétences) ;
- intégrer les langues, la pratique sportive et les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage ;
- promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi auprès des apprenants;
- mettre en place des dispositifs innovants de gouvernance axée sur les résultats qui s'appuient sur le renforcement des capacités et l'épanouissement des acteurs.

Ses missions, combinées d'une part avec ses objectifs, et d'autre part avec ses réalisations en termes de formation, confèrent à l'ISEP de Thiès une position de choix dans l'environnement académique national.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.*

Appréciation globale

L'Institut est régi par le décret n° 2012-670 du 04 mars 2012. Sa gouvernance est ordonnée autour des organes suivants :

- Un Conseil d'Administration ;
- Un Conseil Académique ;

Le Conseil d'Administration est l'organe délibérant. Il est composé de personnalités extérieures et de représentants de toutes les composantes de l'Institut (direction, enseignants formateurs, personnel gestionnaire, technique et de service, apprenants).

Le Conseil académique est l'organe chargé de l'orientation pédagogique et scientifique. Il est composé de personnalités extérieures et de représentants de toutes les composantes de l'Institut (direction, enseignants formateurs, personnel gestionnaire, technique et de service, apprenants).

Une réunion de coordination regroupant des personnalités de la Direction de l'Institut et présidée par le Directeur se tient régulièrement pour suivre la mise en œuvre des activités pédagogiques et administratives de l'Institut.

Des cellules pédagogiques sont aussi mises en place aux niveaux de la Direction des Etudes et des Départements.

Le Conseil de Gestion est un organe qui assiste le Directeur dans sa gestion. Il regroupe des personnalités de la direction de l'Institut.

Tous ces organes sont fonctionnels.

L'Institut dispose d'un Manuel de procédures administratives, financières et comptables dans lequel les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03 : *L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique*

Appréciation globale

L'Institut dispose d'un effectif de 310 enseignants-formateurs dont 30 permanents-contractuels et 280 non permanents. Le personnel technique est composé de 9 techniciens de laboratoire et de 16 personnel d'appui à la pédagogie.

Les ressources matérielles (équipements, infrastructures, mobiliers) sont en nombre suffisant et permettent à l'Institut de réaliser ses objectifs de façon optimale.

Les ressources financières (subventions de l'Etat et ressources propres) permettent à l'Institut de couvrir les principales charges de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La gouvernance de l'institut est principalement régie par les organes ci-dessous fixés par le décret n° 2012-670 du 04 mars 2012

- le Conseil d'administration;
- le Conseil académique;
- la Direction ;
- Conseil de Département.

Tous ses organes sont fonctionnels.

Par ailleurs, l'Institut s'est doté de structures techniques dont les fonctions, les compétences et les responsabilités ont été attribuées en cohérence avec ses missions et ses objectifs. Il s'agit de la/l' :

- Direction des études
- Services administratifs et financiers ;
- Agence comptable
- Cellule interne d'assurance qualité
- Cellules pédagogiques

L'organigramme fourni est complet.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.04 : *Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.*

Appréciation globale

Les sources de financement de l'Institut sont constituées de subventions de l'Etat, des droits d'inscription des apprenants, des ressources des prestations fournies et des contributions des partenaires techniques et financiers.

Ces sources de financement, malgré la part prépondérante de la subvention de l'Etat, ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'Institut en matière de formation.

Annuellement, la gestion de l'Institut est soumise à un contrôle de l'Audit interne, du Conseil d'Administration et à un audit externe réalisé par un cabinet indépendant.

L'Institut est soumis au contrôle des organes dédiés de l'Etat.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.05 : *L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.*

Appréciation globale

L'Institut a mis en place une Cellule interne d'assurance qualité qui est fonctionnelle. Elle a coordonné l'auto-évaluation institutionnelle.

L'Institut dispose aussi d'un Manuel Qualité décrivant les processus qualité mis en œuvre en son sein.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.06 : *L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.*

Appréciation globale

La prévention et la gestion des conflits sont assurées par le Comité de médiation mis en place par arrêté du Directeur (Arrêté n° 2017-083 du 31 mars 2017). Ce comité est fonctionnel. Il produit régulièrement un rapport d'activités.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation.

Standard 2.01 : *L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.*

Appréciation globale

L'Institut offre des formations conduisant à l'obtention du Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel de niveau technicien supérieur (Bac. +2). Il offre les filières suivantes :

- Sciences Agronomiques et Agro-Business ;
- Tourisme, Industries Culturelles et Artisanat d'Art ;
- Technologie de l'Information et de la Communication ;
- Transport-Logistique ;
- Sports et Loisirs ;
- Eau, Énergie et Environnement ;
- Industries Extractives et Minières ;
- Génie Mécanique ;

Ces filières préparent actuellement les étudiants aux Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel dans les métiers suivants :

- Exploitation Agricole ;
- Maintenance du Matériel Roulant Ferroviaire ;
- Management du Transport Ferroviaire ;
- Administration des Systèmes et Réseaux Informatiques ;
- Création et Management de produits Multimédias ;
- Gestion des Activités de Contact Humain ;
- Gestion des Affaires Administratives et Financières ;
- Conseil Info-Energie ;
- Energies Renouvelables ;
- Développement Web et Mobile ;
- Réseaux et Télécommunications ;
- Contrôle technique et Entretien des bâtiments et Travaux Publiques ;
- Gestion immobilière ;

- Gestion et Maintenance des ouvrages d'assainissement ;
- Suivi Technique et Gestion des Ouvrages Hydrauliques ;
- Conseil Agricole ;
- Entrepreneuriat Agricole ;
- Production animale ;
- Art graphique et numérique ;
- Journalisme Reporter d'Images ;
- Production Cinématographique et Audiovisuelle ;
- Management des Activités de Loisirs ;
- Management des métiers de l'Alimentation ;
- Management des Produits et Services Culturels ;
- Management des Produits touristiques ;
- Signalisation, Energie et Télécommunications ;
- Transport, Logistique et Mobilité urbaine.

Cette offre, approuvée par le Conseil Académique, est en cohérence avec les missions et les objectifs que s'est donnés l'Institut.

Les référentiels pédagogiques de tous les programmes actuellement offerts ont été validés avec la participation du milieu professionnel et sont déclinés selon les exigences de la méthode d'enseignement « Approche Par Compétence »

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : *L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.*

Appréciation globale

L'offre de formation est dotée d'un système de crédits capitalisables et transférables favorisant la mobilité académique. Ainsi, des diplômés de l'ISEP, dans le cadre des démarches personnelles, poursuivent leurs études dans les universités publiques du Sénégal. Il existe des accords de coopération aux niveaux national (Lycée Javier Ndione de Thiès) et international (Fédération des CEDEPS du Canada). Dans le cadre du contrat d'accompagnement avec la Fédération des CEDEPS du Canada, des voyages des mobilités entrantes et sortantes des enseignants de l'ISEP et de CEDEPS ont été organisées. Des voyages d'étude en France ont été aussi organisés au profit des enseignants-formateurs.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : *L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.*

Appréciation globale

Les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des diplômes sont définies dans les référentiels de formation, les référentiels de certification et dans l'arrêté ministériel portant modalité de délivrance du Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel.

Les méthodes et contenus d'évaluation des apprentissages sont définis dans les référentiels de certification. Les enseignements et les évaluations sont effectués selon l'Approche par les Compétences (APC) qui prévoit des évaluations formatives, des évaluations sommatives et des évaluations certificatives.

Les Jurys d'examen sont constitués conformément à la réglementation et les PV de délibération des jurys d'examens sont en cohérence avec les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des diplômes.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.04 : *L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.*

Appréciation globale

Des initiatives sont prises pour recueillir l'avis des apprenants sur la qualité des prestations de formation qui leur sont offertes (évaluation des enseignements par les étudiants sur la base d'un questionnaire anonyme).

L'Institut a fourni des données sur ses taux de réussite ainsi que quelques informations sur des exemples d'insertion professionnelle de ses diplômés. Des initiatives sont aussi prises pour le renforcement de l'employabilité des étudiants (création d'un service des relations avec les entreprises, stages obligatoires en entreprise, établissement de partenariat avec le milieu socioprofessionnel).

Cependant, l'Institut n'a encore mis en place une stratégie et une structure formelle pour assurer le suivi de ses diplômés. Par ailleurs, aucune statistique découlant de la collecte d'information sur l'insertion des diplômés de l'ISEP n'a été présenté aux experts pendant lors de la visite ou dans les documents fournis.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 2.05 : *L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).*

Appréciation globale

Les programmes de l'Institut sont revus par les Comités d'évaluation périodique des programmes mis en place par le Directeur. Ces Comités sont composés d'experts du milieu de l'emploi et du personnel enseignant formateur de l'ISEP-Thiès. Les rapports de ces comités sont disponibles.

La Fédération des Cégeps a, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'accompagnement pédagogique, fait une évaluation des programmes de l'Institut en 2016. Le rapport de cette évaluation est disponible.

Les étudiants évaluent formellement les enseignements reçus à travers une fiche d'évaluation mise à leur disposition par l'administration. Les résultats de ces évaluations sont exploités par la CIAQ. Les rapports d'exploitation des évaluations réalisées sont disponibles.

Les résultats de ces différentes évaluations ont conduit l'ISEP-Thiès à réaménager ses programmes de formation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Recherche.

Standard 3.01 : *les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.*

Appréciation globale :

L'Institut n'a pas d'activités de recherche au sens propre. En effet, ni la liste des publications et des communications des enseignants-formateurs, ni les ressources financières consacrées à la recherche et aux études n'ont été communiquées aux évaluateurs.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : *l'institut garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.*

Appréciation globale :

L'Institut, n'ayant pas d'activités de recherche propres, n'a ni méthodes, ni résultats de recherche à intégrer dans la formation. Il n'existe pas non plus de PV de réunions de révision

des programmes intégrant dans les enseignements/apprentissages de nouvelles innovations produites par l'Institut.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER).

Standard 4.01 : *Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.*

Appréciation globale

Les enseignants sont recrutés par appel à candidatures.

La sélection des candidats est réalisée par une Commission de recrutement. Lors de la sélection, les CV et les diplômes sont analysés pour une première sélection, s'ensuit un entretien avec la personne sélectionnée pour confirmer le choix. Il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques et techniques.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02: *L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.*

Appréciation globale

L'Institut a organisé à l'intention de ses enseignant- formateurs des activités de renforcement des capacités sur les plans didactique et professionnel. Par exemple, grâce à la coopération avec la Fédération des Cégeps, la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Laval-Québec, l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel du Sénégal, des sessions de formation pédagogique ont été organisées à l'intention de enseignants-formateurs. Certains enseignants-formateurs ont bénéficié de stages au Canada et de visites d'immersion en entreprise à Avignon (France) pour approfondir leurs compétences et leurs connaissances dans les domaines de la gestion et de la conduite des enseignements.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : *L'institution conduit une politique durable de la relève.*

Appréciation globale

La politique de l'Institut est le recrutement des diplômés des différentes filières à des postes de Techniciens d'Appui Pédagogique pour appuyer certains enseignements et encadrer des apprentissages sous l'autorité de l'équipe pédagogique. Ces Techniciens d'Appui Pédagogiques, constituent une base de relève pour l'Institut. Certains, avec des appuis de renforcement de capacités, sont devenus Enseignants-formateurs et même responsables de métier.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.04 : *L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.*

Appréciation globale

L'Institut a proposé au Gouvernement un projet de Décret relatif au Statut du personnel enseignant-formateur. Mais ce texte est en cours d'examen au niveau du Gouvernement. Ne disposant d'aucun document officiel relatif à la carrière de son personnel enseignant-formateur (grades auxquels les enseignants peuvent accéder et conditions d'accès à ces grades), il ne peut donc offrir à ses enseignants-formateurs un service de conseil en plan de carrière.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Standard 5.01 : *Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.*

Appréciation globale sur le standard :

Le recrutement du personnel gestionnaire, technique et de service s'effectue en conformité avec les textes en vigueur au Sénégal et selon le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'Institut. Ces personnels sont recrutés par trois voies :

- par candidature spontanée de l'intéressé;
- sur sollicitation par l'Institut;
- par appel à candidatures.

Les compétences techniques et les qualifications scientifiques sont prises en compte lors de l'examen des dossiers et des entretiens. Les principaux critères de sélection sont les diplômes et les expériences professionnelles.

Il existe une commission de recrutement mise en place par arrêté du Directeur.

L'Institut ne dispose pas encore d'un document officiel relatif au statut des personnels gestionnaire, technique et de service (le projet de décret soumis au Gouvernement est cours d'examen). La promotion de ces personnels se fait selon des critères internes dont l'assiduité, le rendement au travail et l'engagement.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : *L'institution garantit la formation et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).*

Appréciation globale

Les personnels de gestion, technique et de service ont bénéficié de formation de renforcement des capacités dans le cadre du partenariat d'accompagnement avec la Fédération des Cégeps et avec l'Université de Laval.

Des personnels de l'ISEP-Thiès ont aussi participé à des sessions de renforcement des capacités des experts de l'ANAQ-SUP.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s.

Standard 6.01 : *Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.*

Appréciation globale

L'Institut applique les textes nationaux en matière de recrutement des étudiants dans ses programmes d'études. Tous les étudiants sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent avant admission dans ses programmes. L'Institut a fait l'option de procéder à la sélection des candidats à l'entrée selon les exigences de profil de chaque métier

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Appréciation globale

L'égalité des chances est garantie et réalisée par l'Institut. Il n'existe aucune forme de

discrimination pour l'accès et le séjour dans les différents programmes de formation. Seul le mérite est le point de différenciation

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.03 : *L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.*

Appréciation globale

Les programmes de formation respectent la durée des études définie.

Le suivi du déroulement des enseignements est documenté et des évaluations formatives régulières permettent de garantir le suivi de la progression des apprenants. L'Institut dispose de statistiques sur la réussite des apprenants et sur les abandons.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.04 : *Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.*

Appréciation globale

Les taux d'encadrement dans les différents programmes sont très satisfaisants. Cela résulte du nombre limité des effectifs dans toutes les filières. Ces taux permettent à l'Institut d'atteindre ses objectifs de formation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.05 : *L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s et aux autres personnes intéressées.*

Appréciation globale

L'accueil, le conseil et l'orientation sont assurés par le Service d'Appui aux Apprenants et le Service des Relations extérieures et d'Appui au Placement des Apprenants. Ses services sont fonctionnels.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.06: *L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.*

Appréciation globale

L'Institut accorde une attention particulière à l'assistance des apprenants à mobilité réduite. Par exemple :

- des rampes ont été réalisées au niveau de tous les bâtiments ;
- des ascenseurs existent au niveau de tous les blocs administratifs et pédagogiques ;

- un moyen motorisé de déplacement a été offert à un apprenant à mobilité réduite ;

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : *L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.*

Appréciation globale

L'Institut dispose d'infrastructures de qualité qui lui offrent un cadre propice dans un environnement bien tenu pour lui permettre de mener à bien ses activités de formation dans des conditions satisfaisantes. Les locaux pédagogiques et administratifs sont en nombre suffisant et bien équipés.

L'hygiène est assurée par une agence externe. La sécurité des hommes et des biens est assurée, jour et nuit, par des gardiens.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 7.02 : *Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.*

Appréciation globale

L'Institut dispose d'une bibliothèque numérique (Cyberlibris) assez dotée d'ouvrages et de documents divers et variés dans ses domaines de formation. En outre, l'accès internet est garanti par un WIFI suffisamment réparti dans toute l'institution. Un site Web est aussi présent et permet un bon partage de l'information avec les différents usagers. L'accès gratuit aux ressources documentaires de l'AUF des acteurs de l'Instituts constitue un atout supplémentaire.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 7.03 : *L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.*

Appréciation globale

Les locaux et couloirs sont pourvus d'extincteurs. Toutes les salles et les sorties de secours sont spécifiées.

L'Institut possède un service pourvu d'équipements et de médicaments de premiers soins. Il est placé sous la responsabilité d'un médecin assisté par une équipe médicale composée d'infirmiers, d'un chirurgien dentaire, d'un assistant dentaire et d'un personnel d'accueil.

L'Institut dispose d'un comité d'hygiène fonctionnel qui supervise le dispositif de sécurité et la salubrité de l'environnement et qui organise chaque année une journée de propreté.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 8 : Coopération.

Standard 8.01 : *L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.*

Appréciation globale

L'Institut a noué des relations de partenariat avec des instituts de formation, des organismes internationaux, des entreprises, des associations, des organisations patronales et des agences d'exécution de l'Etat tant au niveau national (Lycée Technique de Thiès, Transrail SA ; EPT de Thiès ; Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon ; Réseau des ISEP, etc.) qu'international (Fédération des Cégeps au Québec ; Université LAVAL au Canada ; Union Internationale des Chemins de Fer de France, Compagnie Internationale de Maintenance-France ; AUF ; Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso en Mauritanie ; GTTI de Banjul en Gambie, etc.). Ce partenariat est dynamique.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 9 : Information et communication.

Standard 9.01 : *Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.*

Appréciation globale

L'institut dispose d'un système informatisé de gestion administrative, financière et pédagogique permettant le partage et la sécurisation des données.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 9.02 : *Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.*

Appréciation globale

Sous l'égide de la Cellule de la Communication, l'Institut s'est doté de moyens de communication pour un bon partage des informations. Des mécanismes appropriés sont

utilisés pour un partage optimal de l'information.

Au plan interne, avec les tableaux d'affichage, les réunions périodiques ainsi que l'utilisation d'applications de communication, le système de communication et d'information est efficace et transparent.

Au plan externe, l'insertion publicitaire dans les médias, le site web, les réseaux sociaux, des supports de communication, le journal Actu ISEP, ISEP-TV, la participation à divers salons et foires constituent une politique de communication efficace pour rendre visible l'Institut et ses activités.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

➤ **MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA DERNIERE EVALUATION**

La dernière évaluation externe de l'établissement s'est déroulée le 22 novembre 2017. Le niveau de mise en œuvre des recommandations est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Recommandations	Mesures
Se doter d'un statut des personnels enseignants formateurs et d'un statut des personnels gestionnaires, techniques et de service.	Elaboration d'un projet de décret relatifs aux statuts des personnels soumis au gouvernement pour signature
Se doter d'un plan de développement des ressources humaines	Organisation à l'intention des enseignant-formateurs et des personnels de gestion technique et de service des activités de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération avec la Fédération des Cégeps, la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Laval-Québec et l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel du Sénégal,
Se doter d'un système intégré de gestion informatisé	Un système informatisé de gestion administrative, financière et pédagogique est mis en place

Bien répartir les matières relatives à l'hygiène et à la sécurité dans les unités d'enseignement/apprentissage du programme de formation aux métiers du rail.	Le programme formation aux métiers de maintenance matériel roulant ferroviaire a été révisé
Systématiser la production de syllabus et l'évaluation des enseignements par les étudiants.	La production des syllabus a été systématisée
Se doter d'une bibliothèque.	Des efforts restent à faire pour la création d'une bibliothèque physique
Réaliser des aménagements et créer des services destinés aux personnes en situation de handicap.	Des rampes ont été réalisées au niveau de tous les bâtiments ; Des ascenseurs existent au niveau de tous les blocs administratifs et pédagogiques ; Un moyen motorisé de déplacement a été offert à un apprenant à mobilité réduite

V. POINTS FORTS DE L'ETABLISSEMENT

a) Gouvernance

- Missions et objectifs clairement définis ;
- Existence d'instances de délibération et d'aide à la décision (Conseil d'Administration, Conseil Académique, Conseil de Gestion, Cellule interne d'assurance qualité, Comité d'hygiène, Qualité, Sécurité et Environnement, Comité de médiation) sont opérationnelles et fonctionnelles. Les PV des réunions et/ou les rapports d'activités de ces organes sont disponibles ;
- Existence d'un Manuel de procédures administratives, financières et comptables, d'un Plan stratégique 2018-2022, d'un manuel qualité, d'un livret de l'apprenant, d'un manuel de procédures pédagogiques et d'un guide de l'enseignant formateur ;
- Existence d'un service d'appui aux apprenants chargé de l'accompagnement pédagogique et social ;
- Existence d'un comité d'auto-évaluation des programmes ;

- Habilitation institutionnelle délivrée par le MESRI à délivrer les 7 premiers diplômes de l'Institut ;
- Bonne gestion financière, basée sur l'exécution de budgets annuels et sur l'audit et la certification des comptes par un cabinet indépendant qui rend compte au Conseil d'administration ;
- Bon portefeuille de partenariat stratégique avec les milieux socio-économiques ;
- Adhésion à des Réseaux d'établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelles (Réseau des ISEP, AUF, CITEF, ATUPA) ;
- Efficacité de la communication interne et externe grâce d'une part, à la disponibilité de services numériques (site web, réseaux sociaux), journal (Actu ISEP), d'une production audiovisuelle (ISEP-TV) et de divers supports de communication au profit des apprenants, du personnel et du public et d'autre part, à la mise en place d'un Service de Relations extérieures opérationnel et fonctionnel dont la mission est de faire connaître les activités et l'offre de formation de l'Institut ;
- La sécurisation du circuit des évaluations des apprentissages.

b) Offre de formation

- Pertinence et diversité de l'offre de formation ;
- Conformité de l'offre de formation aux objectifs de formation formulés dans les missions de l'Institut ;
- Existence de référentiels de formation conforme à l'APC ;
- Cohérence des référentiels de formation (contenus d'enseignement, volumes horaires, méthodes pédagogiques) avec les métiers visés ;
- Existence de guides méthodologiques pour la mise en œuvre de l'APC ;
- Indication claire des objectifs des formations en termes de connaissances, d'aptitudes et compétences ;
- Forte implication du milieu professionnel aux activités pédagogiques (conception et mise en œuvre des formations) ;
- Indication claire des modalités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation
- Existence d'équipes pédagogiques couvrant les différents domaines scientifiques et techniques de formation de l'Institut ;
- Bons taux d'encadrement des apprenants ;

- Bons taux de réussite ;
- Respect du calendrier académique ;
- Maîtrise de l'APC par les enseignants-formateurs ;
- Existence de cellules pédagogique ;
- Existence d'un dispositif de veille sur les programmes ;
- Bonne collaboration entre apprenants et enseignants-formateurs ;
- Existence de plans de cours ;
- Evaluation des enseignements par les apprenants ;
- Bonne appréciation de l'offre de formation par les apprenants ;
- La sécurisation du circuit des évaluations des apprentissages.

c) Ressources humaines

- Bon niveau de qualification du personnel enseignant-formateur et des personnels gestionnaires, techniques et de service ;
- Prise en compte des qualifications et des compétences recherchées dans les procédures de recrutement des personnels ;
- Existence d'une commission de recrutement ;
- Existence d'enseignants-formateurs et de personnels gestionnaires, techniques et de services permanents ;
- Renforcement des capacités du personnel enseignant-formateur et des personnels gestionnaires, techniques et de service ;
- Personnels, jeunes, engagés et motivés ;
- Possibilité d'évolution des personnels gestionnaires, techniques et de service et en personnel enseignant-formateur.

d) Apprenants

- Existence d'un Service d'appui au placement des apprenants en milieu professionnel ;
- Assistance aux apprenants à mobilité réduite ;
- Intégration sociale des apprenantes-mamans par la pause pédagogique qui leur est accordée et par le projet de construction d'une crèche pour leurs nouveau-nés.

e) Infrastructures et équipements

- Un bon cadre géographique ;
- Existence de locaux pédagogiques et administratifs propres et bien équipés ;

- Existence de centres d'application pratique (Hôtellerie, Loisirs, Restauration, Agronomie, Informatique et Télécom, Audiovisuel et Multimédia, maintenance Matériels et Transport, BTO, Hydraulique et Assainissement) ;
- Existence d'un centre d'incubation agroalimentaire ;
- Existence de laboratoires spécialisés (Energie, Chimie, Informatique) ;
- Existence d'une Médiathèque ;
- Existence d'une bibliothèque numérique ;
- Existence d'un réseau internet et un site web fonctionnels ;
- Existence d'un Centre médical ;
- Existence d'extincteurs fonctionnels en nombre suffisant et installés dans les endroits appropriés ;
- Existence d'un plan d'évacuation et d'issues de secours visibles ;
- Existence de toilettes en nombre suffisant, propres et spécifiées par genre ;
- L'hygiène et la sécurité sont assurées.

VI. POINTS FAIBLES DE L'ETABLISSEMENT

a) Gouvernance.

- Plan stratégique non actualisé ;
- Décrets relatifs aux statuts des personnels non signés ;
- Absence de production de rapports d'analyse des données (analyse des taux d'abandon, d'échec, d'accès à la bibliothèque numérique, etc.) ;
- Non délivrance des diplômes ;
- Inefficacité de la procédure d'acquisition de matériel.

b) Offre de formation

- Inexistence de mécanismes pour assurer le suivi de l'assiduité des apprenants aux enseignements dispensés en ligne ;
- Non systématisation de production des plans de cours ;
- L'organisation des examens de rattrapage l'année suivante.

c) Ressources humaines

- Faible nombre d'enseignants-formateurs permanents ;

- Insuffisances en matière de renforcement des capacités des PGTS ;
- Absence de service de transport pour le personnel.

d) Apprenants

- Non prise en compte dans la politique de l’Institut de la situation sociale des apprenants.

e) Infrastructures et équipements

- Insuffisance d’équipements scientifiques et techniques pour les TP dans certains métiers (Réseaux télécom, Transport logistique, Production Cinématographique et Audiovisuel) ;
- Absences de logiciels de gestion administratives et financière ;
- Insuffisances dans la maintenance des équipements et infrastructures ;
- Inexistence de bureau pour le Service de Passation des marchés ;
- Insuffisance de Parc automobiles ;
- Insuffisances d’équipements informatique et de communication ;
- Contrôle irrégulier des extincteurs ;
- Absence de bibliothèque physique.

VII. APPRECIATIONS GENERALES SUR L’ETABLISSEMENT

La gouvernance de l’Institut est participative, efficace, efficiente et fondée sur la transparence. Ses filières de formation professionnelle sont orientées métiers et mettent en œuvre une stratégie pédagogique basée sur l’approche par compétence (APC). Cette offre de formation est en cohérence avec ses missions et ses objectifs. Les référentiels de formation sont également en cohérence avec les métiers visés. Il a bon taux d’insertion de ses diplômés. L’équipe pédagogique est compétente. Les personnels administratifs et techniques sont de qualité. Ses infrastructures pédagogiques sont globalement bien équipées en matériels scientifiques et didactiques et disposent d’aménagements destinés aux personnes en situation de handicap moteur.

L’Institut a établi de nombreux accords de partenariat avec des instituts de formation, des organismes internationaux, des entreprises, des associations, des organisations patronales et des agences d’exécution de l’Etat tant au niveau national qu’international. Ses accords sont dynamiques.

En conclusion, l'institut possède de nombreux points forts et a satisfait à l'essentiel des standards du référentiel. Il a aussi quelques points faibles pour lesquels des recommandations d'amélioration ci-dessous sont formulées.

VIII. RECOMMANDATIONS A L'ETABLISSEMENT

- Actualiser le Plan stratégique ;
- Produire régulièrement l'analyse des données (analyse des taux d'abandon, d'échec, d'accès à la bibliothèque numérique etc.) ;
- Mettre en place une stratégie pour la collecte et l'exploitation des données relatives à l'insertion des diplômés de l'ISEP ;
- Mettre en œuvre une démarche pour la signature par les autorités et la délivrer les diplômes ;
- Rendre efficace la procédure d'acquisition de matériel ;
- Systématiser la production des plans de cours par les enseignants-formateurs ;
- Organiser les examens de rattrapage pendant l'année en cours ;
- Recruter davantage des enseignants-formateurs permanents ;
- Renforcer davantage les capacités des PGTS ;
- Renforcer les équipements scientifiques et techniques pour les TP dans les métiers de Réseaux télécom et de Transport logistique ;
- Doter l'Institut de logiciels de gestion administratives et financière ;
- Renforcer le Parc automobiles ;
- Renforcer les équipements informatiques et de communication ;
- Se doter d'une bibliothèque physique.

IX. RECOMMANDATION A L'ANAQ-SUP

Mettre en place, en relation avec l'Institut, un dispositif pour le suivi périodique de la correction des faiblesses et pour le relèvement progressif de la qualité par rapport au référentiel d'évaluation institutionnelle.

X. PROPOSITION D'AVIS

Habilitation complémentaire recommandée à délivrer le Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel dans les métiers ci-dessous :

1. Gestion des Activités de Contact Humain ;
2. Gestion des Affaires Administratives et Financières ;
3. Conseil Info-Energie ;
4. Energies Renouvelables.
5. Développement Web et Mobile ;
6. Réseaux et Télécommunications ;
7. Contrôle Technique et Entretien des ouvrages d'Assainissement ;
8. Gestion immobilière ;
9. Gestion et Maintenance des Ouvrages d'Assainissement ;
10. Suivi Technique et Gestion des Ouvrages Hydrauliques ;
11. Conseil Agricole ;
12. Entrepreneurat Agricole ;
13. Production animale ;
14. Art graphique et numérique ;
15. Journalisme Reporter d'Images ;
16. Production Cinématographique et Audiovisuelle ;
17. Management des Activités de Loisirs ;
18. Management des métiers de l'Alimentation ;
19. Management des Produits et Services Culturels ;
20. Management des Produits touristiques ;
21. Signalisation, Energie et Télécommunications ;
22. Transport, Logistique et Mobilité urbaine.